



[1]

Vous habitez Épernay et vous avez des idées afin d'améliorer le cadre de vie ? La municipalité donne une nouvelle fois l'opportunité aux Sparnaciens de participer à l'élaboration d'une partie des projets d'aménagement de l'espace public.

Une fois étudiées, les plus pertinentes seront choisies par les habitants, par le biais d'une consultation. Objectif : faire émerger des projets d'initiative citoyenne au terme d'un processus permettant aux porteurs de projets de se manifester et aux citoyens d'être consultés.

Quels types de projets proposer ?

Urbanisme, stationnement, mobilier urbain, sport... : les Sparnaciens pourront proposer leurs idées dans différentes thématiques.

Pour être retenus, les projets proposés devront :

- être localisés à Épernay,
- relever des domaines de compétences de la Ville,
- avoir une utilité publique,
- être d'intérêt collectif,
- avoir un coût estimé inférieur ou égal à 30 000 euros d'investissement. Une fois en place, le projet devra générer des coûts de fonctionnement annuel inférieurs ou égaux à 5 % du coût d'investissement estimé.
- respecter la notion de Développement durable et la qualité du cadre de vie des Sparnaciens.

A noter : les projets ne devront pas être une copie d'un projet déjà réalisé ou non retenu par les Sparnaciens à deux reprises.

Qui peut déposer un projet ?

Toute personne physique âgée de 14 ans et plus, clairement

Zoom:

Les principales étapes du Budget participatif :

Du 1^{er} mai au 15 juin 2019 : Les Sparnaciens soumettent leurs projets.

De mi-juin à fin septembre : Les services municipaux recueillent et évaluent la faisabilité des projets, d'un point de vue technique, juridique et financier.

Du 4 au 16 novembre 2019 : Les Sparnaciens, âgés de plus de 14 ans uniquement, sont invités à désigner les lauréats, par voie numérique ou papier. Ils peuvent sélectionner trois projets par ordre de préférence.

Début décembre : Les résultats sont proclamés. Les projets retenus (par ordre de classement par points) et les sommes correspondantes (jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire de **100 000 euros**) seront intégrés au budget primitif 2020 et soumis au vote du Conseil municipal.

Formulaire:

[Budget participatif : déposez vos projets](#) [3]

Contact(s):

Renseignements :

Service de proximité

Courriel : budget.participatif@ville-epernay.fr [4]

Tél. : 03 26 53 36 30

Liens utiles:

[Budget participatif 2018 : découvrez les 9 projets retenus](#) [5]

[Budget participatif 2017 : découvrez les 6 projets retenus](#) [6]

identifiée et désignée, pouvant éventuellement représenter un collectif ou une association.

Ce "porteur de projet" ne peut soumettre **qu'un seul** projet.

Comment déposer un projet ?

Du 1er mai au 15 juin 2019

- via le [formulaire en ligne](#) ^[2]
- dans une urne située à l'accueil de l'Hôtel de Ville (7 bis, avenue de Champagne)

Une réunion d'information lundi 13 mai 2019

Afin de faciliter la démarche des porteurs de projet et répondre aux interrogations de ces derniers, une réunion d'information sera organisée le lundi 13 mai, à 18h30 à la Maison des Arts et de la Vie associative.

Source URL: <https://www.epernay.fr/budget-participatif>

Liens

[1] https://www.epernay.fr/sites/epernay/files/image/article/budget_participatif_2019_0.png

[2] <https://www.epernay.fr/node/3401>

[3] <https://www.epernay.fr/formulaire/budget-participatif>

[4] <mailto:proximite@ville-epernay.fr>

[5] <https://www.epernay.fr/article/projets-budget-participatif-2018>

[6] <https://www.epernay.fr/article/budget-participatif-2017>